# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024

Acigné Basket Club

**CETTE ANNÉE LES APPROBATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LA DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE, ET LE DROIT À L'IMAGE SONT À REMPLIR DIRECTEMENT DANS LE FORMULAIRE EN LIGNE**

**LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR FOURNI CI APRÈS RESTE TOUTEFOIS À LIRE ATTENTIVEMENT ET VOUS ENGAGE SUR TOUTE LA SAISON**

Acigné Basket Club

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

***Le règlement intérieur est un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence à l'ABC doit en prendre connaissance et le signer au moment de la remise de son inscription.***

## PRÉSENCE DES JOUEURS

Suivant le projet du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements.
Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. Dans ce cas, prévenez-nous par mail ou via facebook, nous transmettrons. La présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur.

## HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.
Les horaires des rencontres sont consultables sur le site internet du club https://www.acignebasketclub.fr/ .

## PRÉSENCE ET OBLIGATIONS DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

## RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi chaque joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations.
Tout manquement à ces règles sera sanctionnable.

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Les amendes infligées à un joueur ou un entraîneur par la FFBB, la ligue de Bretagne ou le Comité d'Ille et Vilaine devront être réglées par la personne concernée (10€ 1ère faute, 20e la 2ème, etc…).

## ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE

**La participation aux tenues de tables de marque et/ou à l'arbitrage est obligatoire**, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu et de l'engagement associatif. Les parents pourront être sollicités pour tenir la table de marque.
Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché le mardi précédent le week-end concerné. En cas d'empêchement, le joueur ou le parent désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le club.
Les seniors doivent assurer une permanence de responsable de salle pendant la saison sportive.

## MATCHS À L'EXTÉRIEUR

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par le coach. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse, etc).

## RESPONSABILITÉ DU CLUB EN CAS DE VOL

L'ABC dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux en cas de vol d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans la salle de sport elle-même.
L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

## INFORMATIONS DIVERSES :

### CNIL :

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'établissement de votre licence auprès de la FFBB: Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) d'avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président ou au secrétariat du Club.

### DROIT À L'IMAGE :

L'association est susceptible de mettre à jour son site ou de créer des outils de communication avec des photos ou des vidéos du participant dans l'exercice de la pratique du basket au sein du club.
Si vous ne souhaitez pas que des photographies ou des vidéos de vous ou de vos enfants soient utilisées sur le site de l'association, mentionnez le dans le formulaire d'inscription en ligne

Acigné Basket Club

# APPEL AUX BÉNÉVOLES

Un club sportif, c'est avant tout une association composée de bénévoles, qui mettent tout en œuvre pour que votre enfant pratique le Basket dans les meilleures conditions.

Plus nous sommes nombreux à contribuer, et plus la charge de travail se répartit.

Nous sommes donc très intéressés par votre participation, quelle qu'elle soit, d'un investissement au sein du bureau jusqu'au coup de main ponctuel pour tenir la buvette, un samedi de match.

N'hésitez pas à vous manifester, basketteur ou pas, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, en nous envoyant notamment un mail à inscriptions@acignebasketclub.fr

Voici les domaines susceptibles de nous aider

(*) Cet investissement est déjà demandé à tout licencié, mais, parents, vous êtes les bienvenus !

**Les jours de match ou les tournois :**

□ Tenir la buvette □ Accueillir les équipes □ Aider à la marque * □ Arbitrage *

**La vie des équipes :**

□ Parent référent □ Entraîner les petits □ Coacher une équipe

**La vie du Club :**

□ Pôle Administratif □ Pôle Technique □ Pôle Communication □ Pôle Intendance

**Mécénat / Partenariat :**

□ Soutien en nature □ Achat de matériel □ Soutien financier

**Un grand merci pour votre aide**

# COTISATIONS

<table>
<tr><th>CATÉGORIES</th><th>COTISATION</th><th>ASSURANCE</th><th>MODE DE JEU</th></tr>
<tr><td>U7 2017 / 2018</td><td>115 €</td><td rowspan="8">Assurance à compléter sur le formulaire e-licence FFBB :<br><br>choisir l'option A<br><br>(obligatoire, déjà incluse dans la cotisation)</td><td rowspan="9">choisir COMPÉTITION<br>sur le formulaire e-licence FFBB</td></tr>
<tr><td>U9 2015 / 2016</td><td>135 €</td></tr>
<tr><td>U11 2013 / 2014</td><td>135 €</td></tr>
<tr><td>U13 2011 / 2012</td><td>145 €</td></tr>
<tr><td>U15 2009 / 2010</td><td>145 €</td></tr>
<tr><td>U17M 2007 / 2008</td><td>150 €</td></tr>
<tr><td>U18F 2006 / 2008</td><td>150 €</td></tr>
<tr><td>U20M 2004 / 2006</td><td>160 €</td></tr>
<tr><td>Seniors<br>2003 et Avant</td><td>160 €</td><td rowspan="2">Assurance à compléter sur le formulaire e-licence FFBB :<br>Choix de l'option A : assurance déjà incluse dans la cotisation<br>Choix de l'option B : faire un chèque à part du montant de l'option choisie</td></tr>
<tr><td>Détente mixte<br>Réservé U18 et plus</td><td>125 €</td><td>choisir LOISIRS<br>sur le formulaire e-licence FFBB</td></tr>
</table>

**REÇU / FACTURE :**
Si vous avez besoin, d'une facture justifiant le paiement, demandez le nous par mail à

**inscriptions@acignebasketclub.fr**

**MODALITÉS DE PAIEMENT:**

A la fin de votre adhésion en ligne, **pour pourrez payer immédiatement par carte bancaire** (la réduction de renouvellement étant automatique prise en compte si vous êtes éligible) ou choisir de payer en différé.

Pour les paiements en différé, voici les modes supportés:

- Chèques
- Chèques vacances
- Pass'Sport / Coupons Sport / Carte Sortir
- Paiement partiel par carte bancaire

**POUR LES CHÈQUES/ CHÈQUES VACANCES, MERCI DE DÉPOSER LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION, À L'ORDRE DE ACIGNÉ BASKET CLUB, EN AYANT NOTÉ AU DOS LE NOM ET PRÉNOM DU LICENCIÉ CONCERNÉ:**

- **Chez Laurent Meudec – 16 Rue Julien Gracq - 35690 ACIGNÉ,**
- **À l'entraînement ou le jour du Forum des Associations ou aux permanences organisées**

*Les chèques seront déposés au plus tôt fin septembre, puis dans un délai de 2 semaines après réception. paiement par chèques vacances et coupons sports acceptés, possibilité de régler en plusieurs fois.*